

DECISION N°2022.09.140 D

Objet : Fourniture et maintenance du logiciel de gestion des finances locales Civil Net Finances – Avenant n°1

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2194-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°1.20/2020 du 29 juillet 2020 concernant la délégation du Conseil communautaire données au Président prévue à l'article 5211-10 précité du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2020.08.64A du 28 août 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie ARNAVON dans le domaine des Moyens Généraux et du Personnel et plus particulièrement la mise en œuvre et la gestion des matériels et fournitures informatiques, y compris la signature des décisions de passation des marchés d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que de leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à cinq pour cent (5 %) du contrat initial lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'accord-cadre n°S220058 du 06 septembre 2022, portant sur la fourniture et la maintenance du logiciel de gestion des finances locales Civil Net Finances, conclu avec la société CIRIL GROUP ;

Vu le budget général de la Communauté d'agglomération Montélimar - Agglomération et notamment ses comptes 2051-020, 6184-020 et 61562-020 ;

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE :

- Qu'il est nécessaire d'intégrer de nouvelles prestations indispensables à l'activité de la Direction des Finances et du Contrôle de gestion à l'accord-cadre susvisé, qui a été conclu pour une durée de quatre (4) ans et pour un montant de commande susceptible de varier dans les limites globales de 40 000,00 € H.T. minimum et 160 000,00 € H.T. maximum ;

- Qu'il convient d'établir, en conséquence, un avenant n°1 pour intégrer lesdites prestations à l'accord-cadre susvisé ;

Le Président,

DECIDE :

Article 1° - Il sera conclu avec la société CIRIL GROUP dont le siège social est situé 49 Avenue Einstein, B.P. 12074, 69603 VILLEURBANNE CEDEX, un avenant n°1 à l'accord-cadre n°S220058 du 06 septembre 2022 portant sur la fourniture et la maintenance du logiciel de gestion des finances locales Civil Net Finances, afin d'intégrer de nouvelles prestations.

Article 2° - Le bordereau des prix unitaires complémentaire est annexé à la présente décision.

Article 3° - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Fait à MONTELIMAR, le **20 SEP. 2022**

Le Président,

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Valérie ARNAVON

Annexe à la décision n°2022.09.140 D

B.P.U. Complémentaire

N° de prix	Désignation des produits et services concernés	Unité	Prix unitaire en € HT
6.4	Assistance sur site	Jour	1 150,00 €
7.4	Formation à distance	Jour	925,00 €